

DECISION 2009/13

Objet : Nomination d'un régisseur

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées

- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et régies d'avances des organismes publics,
- Vu l'arrêté relatif à la création de régies d'avances et de recettes à l'Agence des aires marines protégées,
- Vu la décision instituant une régie de dépenses auprès de l'antenne de Polynésie

DECIDE

Article 1 : Nomination

Sophie-Dorothee DURON est nommé régisseur de la régie d'avances créée auprès de l'antenne de Polynésie.

Article 2 : Suppléance

En l'absence de personnel au sein de l'antenne de Polynésie, Il ne peut être nommé de suppléant.

Avis de l'agent comptable,

A. Cadalen

Brest, le 13/05/2009

Le directeur de
l'Agence des aires marines protégées,

O. Laroussinie

Vu pour acceptation

Le régisseur

Adjoint au Contrôleur Financier
27 MAI 2009
C. COU... ARICHE